Réussir l'habillage de vos murs extérieurs : les points de contrôle indispensables

Démarches administratives et conformité

• Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour vérifier les règles de matériaux et de teintes autorisés dans votre secteur.

• Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) si le projet modifie l'aspect initial du bâtiment ou se situe dans un site patrimonial remarquable.

• Vérifier systématiquement le marquage CE sur les produits de construction pour attester de leur conformité aux normes européennes.

Sécurité et performance thermique

• S'assurer que le coefficient de résistance thermique (R) est conforme à la réglementation RE 2020 pour bénéficier des aides financières.

• Vérifier la classification de réaction au feu (Euroclasses A1 à F) des matériaux, particulièrement pour les bardages en bois ou composites.

• Sélectionner des essences de bois de classe d'emploi III minimum, ou privilégier des bois naturellement durables (classe 4) ou traités autoclave.

Installation et pérennité de la structure

• Prévoir une lame d'air ventilée de 20 mm minimum entre l'isolant (ou le mur) et le bardage pour prévenir la condensation et les moisissures.

• Installer un écran de sous-toiture HPV (Haute Perméabilité à la vapeur d'eau) derrière le bardage pour protéger la structure interne.

• Poser des grilles anti-rongeurs en partie basse et haute pour bloquer l'accès à la lame d'air tout en garantissant la ventilation.

Entretien et maintenance

• Prévoir un nettoyage annuel à l'eau claire pour limiter l'encrassement, surtout sur les façades exposées au nord.

• Proscrire l'usage de nettoyeurs haute pression agressifs qui pourraient dégrader la surface du bardage.